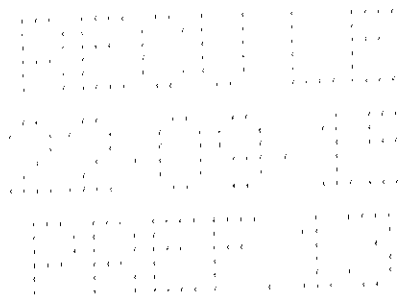




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'administration

Séance du 18 SEPTEMBRE 2015

Droits d'inscription et tarifs

Délibération n°04_FI_15_09_18_TARIFS

L'an deux mille quinze, le 18 septembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 31 juillet 2015,

VU

- les articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- le décret n°84-13 du 5 janvier 1984, relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités,
- le décret 2008-974 du 18 septembre 2008, relatif aux bourses et aides financières accordées aux étudiants de l'enseignement supérieur,
- la circulaire ministérielle n°2011-0013 du 26 juin 2011, relative à l'attribution des bourses sur critères sociaux et à la mobilité des étudiants,
- l'arrêté du 25 août 2011 du Ministère de l'enseignement supérieur, portant sur les taux de bourses,
- la délibération n°09_CA_12_07_10 du 10 juillet 2012, portant sur les éditions et produits dérivés,
- la délibération n°07_CA_15_03_20 du 20 mars 2015, portant sur les tarifs de l'établissement

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be easily accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software. Each method has its own strengths and weaknesses, and it is important to choose the most appropriate one for the specific situation.

3. The third part of the document describes the process of data analysis. This involves identifying patterns and trends in the data, and then using statistical techniques to test hypotheses. The results of the analysis should be presented in a clear and concise manner, using tables and graphs where appropriate.

La Présidente,

EXPOSE

L'établissement poursuit ses objectifs de maintien de l'attractivité tarifaire, compte-tenu de sa nature d'établissement public, de l'augmentation du niveau des services proposés à ses usagers, étudiants et adhérents de ses ateliers publics, de diversification de son offre de formation dans le but d'augmenter la part relative de ses ressources propres.

En matière de droits d'inscription, l'Esadmm doit poursuivre le rattrapage tarifaire des grandes écoles d'art françaises. Le montant des droits reste encore sensiblement inférieur en ce qui concerne les étudiants ressortissants de l'union européenne.

Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement des droits de scolarité et devront uniquement acquitter 200€ pour les ressortissants de l'UE et 300 € pour les autres étudiants, montants correspondants aux frais d'administration et à une participation à l'utilisation de fournitures courantes. Cette participation ne comprend pas, notamment, les travaux de reprographie et de bois, qui font l'objet d'un paiement distinct, aux tarifs indiqués ci-dessous.

Des participations seront exigées en ce qui concerne toutes les demandes particulières, voyages et déplacements.

Les étudiants chercheurs recrutés et inscrits en cours d'année devront s'acquitter de la totalité des droits d'inscription dès la deuxième année.

Les demandes particulières, notamment celles ayant des conséquences significativement onéreuses, sont soumises à l'accord préalable du Directeur pédagogique et de la Direction générale et seront à la charge de l'étudiant.

Les tarifs proposés sont établis « à prix coûtants » après constatation des dépenses réellement effectuées et s'entendent « toutes taxes comprises ».

Le régisseur est donc autorisé à encaisser les recettes ainsi produites et délivrera le reçu exigé pour les achats concernés.

L'établissement a introduit des cours de professionnalisation dans ses programmes d'enseignement afin de permettre à tous les étudiants de se familiariser à l'ensemble des partenaires institutionnels et privés ainsi qu'aux environnements juridique et économique des artistes et des designers.

Toutefois, des cycles d'approfondissement des enjeux économiques de l'art et du design ainsi que de renforcement de l'apprentissage des langues seront proposés en dehors des programmes traditionnels lors des périodes de vacances scolaires.

En matière d'enseignement des langues, le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est la référence linguistique élaborée par des experts des Etats membres du Conseil de l'Europe et a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues. En ce sens, il est susceptible de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.

L'échelle de compétence langagière globale fait apparaître trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs :

Niveau A : utilisateur élémentaire subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2)

Niveau B : utilisateur indépendant (=lycée) subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2). Il correspond à une " compétence opérationnelle limitée " (Wilkins) ou

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping, including the need to maintain original documents and to ensure that all records are properly indexed and filed. It also discusses the importance of regular audits and the need to keep records for a sufficient period of time.

3. The third part of the document provides a detailed description of the record-keeping system that has been implemented. It includes a list of the various types of records that are maintained and a description of the procedures that are used to ensure the accuracy and completeness of the records.

4. The fourth part of the document discusses the challenges that have been encountered in the implementation of the record-keeping system and the steps that have been taken to address these challenges. It also provides a summary of the key findings of the audit and offers recommendations for further improvements.

une " réponse appropriée dans des situations courantes " (Trim),
Niveau C : utilisateur expérimenté subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

Le niveau de requis de maîtrise du français est le niveau B2 au début de l'année du diplôme.

Telles sont les raisons pour lesquelles, je propose au Conseil d'administration d'adopter les tarifs suivants :

1- Formation initiale

1-1 Droits d'inscription

Types d'étudiants	Total
Ressortissants Union Européenne	500
Ressortissants hors Union Européenne	1200

1.2- Tarifs des fournitures

Travaux de reprographie

Format/Largeur	A0 (en €/u)	A1 (en €/u)	A2 (en €/u)	0,9ml (en €/ml)*
Encre/papier classique	3,00	1,50	0,75	3,00
Encre spéciale/papier couché	4,00	2,00	1,00	4,00

Format	A4 (en €/u)	A3 (en €/u)
Impression laser couleur	0,2	0,4

Format	Prix/U €
60 cm x 80 cm	2.0

EPSON 1400

Format A	Prix/U €
Glacé	1.5
RAG/Baryté	2.0

Type	Mat Epson (en €/u)	Baryté (€/ml)
Impression photo 0,61 m	9	15

1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

Bois

Type de fourniture	Prix proposé (€/m ²)
Contre plaqué épaisseur 5 mm	3.5
Contre plaqué épaisseur 8 mm	5.0
Contre plaqué épaisseur 10 mm	5.5
Contre plaqué épaisseur 15 mm	7.0
Contre plaqué épaisseur 30 mm	19.0
Contre plaqué cintrable épaisseur 7 mm	8.5
Contre plaqué peuplier épaisseur 3 mm	3.0
Contre plaqué 3 plis épaisseur 19 mm	10.0
Tasseaux pour châssis 40x40	1.5€/ml
Bois massif hêtre	250.0 /m ³

1.3- Voyage et déplacement

Participation forfaitaire :

France journée	France plusieurs jours	Union européenne	Hors union européenne
30 €	50 €	100 €	150 €

1-4 Concours d'entrée / Commission d'équivalence

La participation aux inscriptions à chaque concours d'entrée ou commission d'équivalence est fixée à 45 €.

2- Modules complémentaires

2.1- Cours de langues renforcés

- Modules de Français FLE, anglais ou chinois renforcé (10 étudiants minimum)
 - o Cycle de 2 semaines (40h) 2000 €/p
 - o Cycle de 4 semaines (80h) 3500 €/p
 - o Cycle de 8 semaines (160h) 6000 €/p

2.2- Cours d'économie de la culture

- o Cycle de 2 semaines (60h) 4000 € (10 étudiants minimum)
- o Cycle de 4 semaines (120h) 7000 €
- o Cycle de 8 semaines (240h) 11000€
- o Cycle de 2x8 semaines (480h) 17000€
- o Cycle de 3x8 semaines (720h) 20000€

ANNULÉ EN SEANCE

*Le secrétaire
 Ph. CHAPUIS*

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps involved in the accounting cycle, from identifying the transaction to posting it to the appropriate ledger account.

3. The third part of the document discusses the role of internal controls in ensuring the accuracy and reliability of financial information. It highlights the importance of segregation of duties, authorization, and independent verification.

4. The fourth part of the document addresses the challenges of maintaining accurate records in a complex and rapidly changing business environment. It suggests strategies for staying up-to-date with the latest accounting standards and technologies.

5. The fifth part of the document concludes by emphasizing the overall importance of accurate record-keeping for the success of any organization. It encourages all employees to take responsibility for their role in maintaining the integrity of the financial system.

3- Classe préparatoire

Types d'étudiants	Total
Ressortissants Union Européenne	1160
Ressortissants hors Union Européenne	1900

4- Les adhésions aux Ateliers publics

Les tarifs sont annuels :

Adhérents	Ateliers	Modèles vivants	Histoire de l'art
Adulte	400	300	200
Enfant de 7 à 18 ans*	150		
Famille*			
1 adulte + 1 enfant	500		
2 adultes	600		
Enfant supplémentaire	50		
Adulte supplémentaire	150		

*sur production d'un justificatif (CNI, livret de famille, assurance RC etc.)

Carte d'invalidité : réduction de 50% sur les tarifs d'adhésion.

Cours spécifiques « déficients visuels » : tarif semestriel de 50 (40) €.

5- Les forums

Type de public	Montant de l'abonnement annuel
Etudiants	0 €
Autres	300 €

1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

6- Les locations d'espaces

Type de locaux	Prix /jour	Personnel technique (*)	Total
Amphithéâtre	500	300	800
Salles	300	300	550
Patio	300	300	600
Ateliers	200	300	500
Galerie	500	(**)300	800

* en option **obligatoire

Les tarifs sont applicables à la 1/2 journée.
Ils pourront faire l'objet d'un abattement de 10 % au-delà d'une semaine consécutive, limité à 20 % maximum pour toute période allant au-delà de 2 semaines consécutives, à l'exclusion des contreparties « personnel technique ».

7- Les taxes

La taxe cinématographique est fixée à : 1.603,00 €/12h.

8- Les exonérations

Des mises à dispositions gratuites d'espaces peuvent être accordées dans le cadre strict d'échanges pédagogiques programmés annuellement avec les étudiants et professeurs de l'ESADMM ou pour des causes humanitaires ou quand cette possibilité est explicitement mentionnée comme une possible contrepartie dans une convention de partenariat.

9- Les remboursements

9.1- Boursiers

Tous les étudiants boursiers sont d'ores et déjà exonérés du paiement des droits, à l'exception des frais de matériel et de dossiers. Les décisions d'attribution de bourses individuelles interviennent quelquefois après les dates de clôture des inscriptions. Dans le cas d'une réponse favorable à l'étudiant, l'établissement doit prendre en compte le nouvel état de l'étudiant et procéder au remboursement de la part perçue qui correspond aux droits d'inscription.

9.2- Etudiants en grande difficulté

D'autres étudiants, en grande précarité, ont sollicité certains organismes sociaux tels que le Fonds National d'Aide d'Urgence, avec le concours du CROUS et de l'Etablissement. Dans ce cas également, l'établissement doit procéder au remboursement intégral des droits de scolarité.

En dehors des cas relatifs aux étudiants boursiers ou en grande précarité, certains remboursements doivent pouvoir être opérés au bénéfice des étudiants malades.

9.3 Etudiants en maladie

Les étudiants dont la maladie, attestée par le contrôle d'un médecin agréé du centre inter universitaire de médecine préventive des étudiants, excède trois mois consécutifs, pourront prétendre au remboursement intégral ou partiel des sommes perçues, en fonction du temps de présence constaté.

9.4 - Adhérents

Les adhérents qui auront justifié d'une maladie entraînant une absence supérieure ou égale à 1/3 de la période d'inscription pourront bénéficier d'un remboursement calculé sur la base d'un pro rata temporis des droits acquis.

Les adhérents pouvant justifier d'un changement de domicile à plus de 50 kilomètres du lieu régulier d'exercice de leur pratique pourront également en bénéficier dans les mêmes conditions.

10- Editions et produits dérivés

Type	Notoriété locale ou petit format	Notoriété nationale ou moyen format	Forte notoriété ou grand format
Badge d'artiste	1€		
Cartes postales	3€	4€	5€
Posters	8€	10€	12€
Affiches imprimées	10€	12€	15€
Sérigraphies numérotées	40€	80€	150€
Brochures	10€	15€	20€
Catalogues	25€	35€	50€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de valider l'insertion des nouvelles tarifications détaillées ci- dessus,

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstentions	4

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille le 18 septembre 2015.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

.....
.....
.....

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

.....
.....
.....

Publiée le :

1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025